

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2018

A 19h00
En salle du Conseil Municipal

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs MORIN / VERHOEVEN / BRUNET / GAMET / PAULIN SOLIGNY / MALLEIN / MORICE / MERIGOT/ BUREAU / BOURGET-VECCHIO / JANSONNIE / SEMENCE / HUET / ROINE

ETAIENT ABSENTS : Mmes MESTRE / NERZIC / MEIFFERT et Mr PINSON

Ont donné pouvoir : Mme MESTRE à Mr SOLIGNY
Mme NERZIC à Mr ROINE

Ont été nommé(e)s secrétaires : Mme PAULIN et Mr GAMET



Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 02.07.2018

17 POUR

1. Avenant au contrat départemental de territoire 2017-2020 :

Par délibération en date du 19 juin 2017, le Conseil Municipal a signé le Contrat Départemental de Territoire 2017-2020 qui a pour objet de définir les besoins en matière d'équipements sur le territoire de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry.

L'article 4.2 du contrat initial susvisé est modifié comme suit « au regard des enjeux du Territoire de la Communauté de communes Terres du Haut Berry, les parties au présent contrat s'engagent sur leur territoire respectif à réaliser les opérations suivantes (énumérées dans l'avenant au contrat). Elles font l'objet d'un co-financement de la part du Département ».

Monsieur le Maire présente les différentes modifications par rapport au contrat initial.

Mr Le Maire propose de donner un avis favorable sur le projet d'avenant du contrat de territoire 2017-2020. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant au contrat départemental de territoire 2017-2020.

17 pour

Mr Bureau interpelle le Maire sur le projet du cabinet médical et notamment les dates de travaux. Il lui est répondu que les travaux ne pouvaient commencer que lorsque les demandes de subvention seraient acceptées. Une réponse est attendue pour le printemps 2019.

Un débat suit sur la pénurie de médecins.

2. Admission en non-valeur:

Suite à un impayé de la garderie du mois de juin 2016 qui a fait l'objet de plusieurs relances, Mr le Maire propose au Conseil Municipal l'admission en non-valeur de la somme de 10,84€ qui sera imputé au compte 6541.

Voté à l'unanimité
17 pour

3. Encaissement d'un chèque OREXAD :

La commune a commandé des vêtements de travail pour les services techniques à la société OREXAD.'

Plusieurs factures ont été réglées. Cependant, suite à des retours de vêtements et chaussures, un avoir d'une valeur plus importante que la dernière facture a été effectué. C'est pourquoi, la société OREXAD nous a transmis un chèque de remboursement correspondant à la différence.

Mr le Maire propose d'encaisser ce chèque d'OREXAD d'une valeur de 234,67€.

Mr Janssonie précise qu'il aurait pu faire l'objet d'un mandat d'annulation.

Voté à l'unanimité
17 pour

4. Intégration de la commune d'Allouis au sein de la communauté de communes Terres du Haut Berry:

Par délibération du 5 juin 2018, la commune d'Allouis a sollicité la Communauté de Communes Terres du Haut Berry pour intégrer son périmètre, à compter du 1er janvier 2019.

Le Conseil Communautaire, par délibération du 26 juillet 2018, a décidé d'émettre un avis favorable sur le rattachement de la commune d'Allouis.

Il appartient aux communes membres de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry d'émettre un avis sur ce rattachement demandé, conformément à l'article L.5211-18 du CGCT, ceci, dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la présente délibération. A défaut de délibération dans le délai imparti, l'avis sera réputé favorable.

Mr le Maire demande au Conseil Municipal d'émettre un avis sur ce rattachement.

Certains estiment que ce vote aurait dû avoir lieu avant celui de la communauté de communes, d'autres souhaiteraient avoir les raisons du choix d'Allouis, et d'autres encore estiment que le choix d'une commune ne devrait pas être voté car c'est à eux de décider de leur avenir.

Après échange des différents points de vue un vote à bulletins secrets est effectué.
Résultats du vote : 6 pour, 9 contre, 2 abstentions.

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable au rattachement de la commune d'Allouis.

5. Bail de location d'un terrain route des Aix d'Angillon:

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'établir un bail de location du terrain nu cadastré E727 situé au 44 route des Aix d'Angillon, pour une superficie de 1417m² pour un usage privé et

personnel au profit de Madame Fain Saulnier d'Anchald. (Plan joint aux conseillers)

Ce bail prendra effet au 1er septembre 2018 pour une durée de 1 an (renouvelable par tacite reconduction), moyennant un loyer annuel de 1417€ soit 1€ le m2, révisable chaque année au 1er septembre en fonction de la variation du coût de l'indice de référence du loyer publié par l'INSEE.

Monsieur le Maire explique la procédure en cours et informe qu'elle devrait prendre fin en mai 2019.

Voté à la majorité

16 pour, 1 contre, 1 abstention

6. Convention de mise à disposition des locaux des écoles ainsi que des produits d'entretien à l'usage du centre de loisirs au profit de la Communauté de Communes des Terres du Haut Berry:

Par délibération du 10 avril 2018, le Conseil Municipal votait la convention de mise à disposition des locaux et des produits à la Communauté de communes pour le centre de loisirs. Elle établissait un forfait de 0,94€ par enfant inscrit par semaine.

Arrivé à échéance, la communauté de communes propose de renouveler cette convention pour les vacances scolaires 2018-2019 ainsi que les mercredis (hors période de vacances scolaires) de l'année scolaire 2018-2019. Un forfait est proposé à la journée d'un montant de 0,20€ par enfant inscrit par jour.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la convention de mise à disposition et d'accepter la nouvelle tarification. Mme BRUNET précise que le centre de loisirs fonctionne bien et que les locaux sont rendus en bon état. L'ensemble des conseillers approuve.

Voté à l'unanimité

17 pour

Fin de la séance 20h25